

PROGRAMME

Bilan de compétences — Formule Clarté · 14 h

Faire le point sur votre parcours, vos compétences et vos aptitudes pour construire un projet professionnel ou de formation réaliste. Un bilan de compétences ne sert pas forcément à changer de métier : il sert d'abord à décider de la suite, en connaissance de cause. **La formule Clarté s'adresse à celles et ceux qui veulent évoluer sans tout changer** : faire le point, valider un projet déjà esquissé, préparer une évolution dans leur métier ou chez un autre employeur.

Objectifs

- Faire le point sur ses compétences et ses aptitudes pour construire un projet professionnel ou de formation.
- Dégager les pistes d'action qui permettront de concrétiser un projet personnalisé, assorti d'un plan d'action réaliste.

Programme — trois phases (14 h)

- **Préliminaire** : analyse de la demande et définition conjointe d'un plan de travail.
- **Investigation** : bilan professionnel et personnel, un test de personnalité et d'intérêts professionnels avec débrief individuel, enquêtes métiers guidées menées en autonomie entre les séances, analyse du marché sur le poste visé, détermination du projet.
- **Conclusion et plan d'action** : entretien de synthèse et remise du document de synthèse au seul bénéficiaire (article L.6313-4 du Code du travail).
- **Le Cap — suivi inclus** : quatre points d'étape à 6, 12, 18 et 24 mois après la fin du bilan, compris dans le prix.

Pédagogie et méthodes

- Entretiens individuels approfondis : analyse de carrière, des compétences, des motivations et de la personnalité.
- Un test de personnalité et d'intérêts professionnels, adapté à la situation et restitué en débrief individuel ; travail personnel guidé entre les séances.
- Entretien d'élaboration du projet professionnel, puis entretien de synthèse générale.

Modalités d'évaluation

- Questionnaire de satisfaction et d'atteinte des objectifs en fin de bilan.
- Entretien de synthèse, puis points d'étape du Cap pour mesurer la mise en œuvre du projet.

Accessibilité handicap

- Référente handicap : Djamilia Gheidene — 06 50 55 86 06. Besoins spécifiques évoqués dès le premier contact : rythme, supports, modalités à distance.
- Appui possible du réseau de partenaires spécialisés (MDPH, AGEFIPH, Cap emploi...).

Modalités et rythme

- Sessions individuelles, en présentiel (6B Boulevard Diderot, 25000 Besançon) ou à distance en visioconférence.
- 14 h d'accompagnement réparties sur 6 semaines, extensibles jusqu'à 3 mois maximum en cas de besoin.
- Planning élaboré selon les agendas de la formatrice et du bénéficiaire.

Délai d'accès

- Entrée et sortie permanentes : démarrage possible à tout moment de l'année, après un entretien préalable gratuit d'une heure.
- Démarrage à l'issue du délai légal de rétractation de 10 jours suivant la signature du contrat (rétractation par lettre recommandée avec avis de réception, le cachet de la poste faisant foi) ; en cas de financement CPF, délai réglementaire de 11 jours ouvrés après l'inscription sur Mon Compte Formation.

Public et prérequis

- Salariés du secteur privé (CDI ou CDD) et du secteur public (fonctionnaires, agents non titulaires...).
- Demandeurs d'emploi : demande à formuler auprès de France Travail, de l'APEC ou de Cap emploi.
- Indépendants et toute personne en questionnement professionnel.
- Aucun prérequis ; en distanciel, une connexion internet adéquate est requise.

Financement

- CPF (Formacode 94016) : prise en charge 1 450 €, reste à charge 150 € (minimum légal).
- France Travail, OPCO, ou financement personnel — accompagnement au montage du dossier inclus.

Tarif

1 600 € — formule Clarté (14 h), deux ans de suivi inclus (Le Cap). Prix affiché, sans surprise.

Pourquoi choisir ACVIPRO

- Plus de 15 ans d'accompagnement professionnel, plus de 500 personnes accompagnées, dont plus de 80 en bilan de compétences.
- Un suivi réel après la prestation : Le Cap, deux ans, quatre points d'étape.

INFORMATIONS — Djamilia Gheidene · 6B Boulevard Diderot, 25000 Besançon · 06 50 55 86 06 · acvipro25@gmail.com